



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE



lamourous Association

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, DE MOYENS ET D'ACTIONS ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION LAMOUREOUS**

**MERCREDI 31 MARS 2021 A 14H  
À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DES PINS – 89, AVENUE MARYSE-BASTIÉ**

**EN VUE DE LA CRÉATION D'UN FOYER D'HÉBERGEMENT  
POUR TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

### **LA GENÈSE DE CETTE CONVENTION**

**La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 et le décret du 27 mai 2016 pris pour son application ont réorganisé le fonctionnement des foyers-logements en les transformant en résidences autonomie.**

Les résidences autonomie proposent à leurs résidents des prestations minimales, individuelles ou collectives, qui concourent à la **prévention de la perte d'autonomie**. Ces prestations minimales délivrées par les établissements concernent par exemple des services de restauration, de blanchisserie, des animations collectives... Le décret définit également les personnes pouvant y être accueillies et les dépenses prises en charge dans le forfait autonomie.

**La Résidence autonomie des Pins comporte une extension construite en 1995 de 11 logements de type T1 qui ne peuvent pas rentrer dans ces critères, n'étant pas équipés de coin cuisine et présentant l'inconvénient d'être distants des lieux de vie du bâtiment principal.**

C'est dans ce contexte que **des discussions ont été entamées fin 2018 avec la direction de l'association Lamourous** pour accueillir au sein du bâtiment annexe des personnes âgées handicapées vieillissantes qui pourraient bénéficier des prestations proposées par l'établissement (blanchisserie, restauration, entretien et maintenance, gardiennage de nuit, aide-soignant...).

**L'association Lamourous a parallèlement fait évoluer son projet d'établissement et a souhaité mettre en œuvre un nouveau dispositif d'hébergement à destination des travailleurs handicapés de l'ESAT Fournié qu'elle accueille.**



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

L'objectif étant de préparer ces personnes à leur installation en milieu ordinaire, en leur proposant un hébergement accompagné au sein de la Résidence autonomie des Pins, ce qui constitue une étape supplémentaire dans leur parcours d'inclusion.

Ce projet permettra aux jeunes travailleurs handicapés dont les besoins auront été repérés de vivre dans un « mini collectif » avec la possibilité d'utiliser les commerces de proximité, de prendre les transports en commun, de s'intégrer dans la vie du quartier et ainsi de vivre au sein de la Résidence autonomie des Pins comme s'ils disposaient d'un appartement en ville.

**Cette collaboration entre les deux établissements qui partagent les mêmes valeurs, répond à un besoin fort d'inclusion des personnes handicapées dans la cité et présente une dimension intergénérationnelle remarquable.**

Elle a été entérinée par une délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 5 décembre 2019 et en Conseil d'Administration de l'Association Lamourous le 16 octobre 2019.

#### **L'OBJET DE LA CONVENTION**

**La convention signée ce jour a pour objet le partenariat de moyens humains et d'actions en faveur des résidents et des personnes accompagnées dans le cadre du contrat de location par ailleurs signé, et dans le cadre des missions confiées à l'Association Lamourous au sein du bâtiment loué, à savoir l'accompagnement de 11 personnes en situation de handicap et travaillant à l'ESAT Fournié.**

**Le partenariat de moyens** concerne les moyens humains, et est établi selon un volume horaire mobilisé de manière hebdomadaire.

**Le partenariat d'actions** s'appuiera sur la proximité géographique des deux structures qui favorisera la mixité intergénérationnelle proposée et impulsée par l'équipe accompagnatrice.

Le personnel d'animation de la Résidence autonomie des Pins et les professionnels de l'Association Lamourous auront pour objectif de **créer une dynamique de convivialité, de solidarité de voisinage et d'échange d'expériences entre les deux publics.**

Ces projets intergénérationnels viseront des objectifs variés et plusieurs types d'activités seront impulsés. Elles se dérouleront aussi bien en semaine que sur des temps de week-end.

**Cette disposition de location du bâtiment annexe de la Résidence autonomie des Pins à l'Association Lamourous prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.**

**C'est à cette date que ses premiers occupants entreront dans les murs.**

**Contact presse : Direction de la Communication Ville / Grand Cahors : 05 65 20 87 20**